



PRISON DE

*Ruhengeri*



Ruanda-Urundi

**Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.**

L'an mil neuf cent *cinquante six*, le *29*<sup>*ème*</sup>  
jour du mois de *février* ;

Nous *EURVERS C.*  
avons donné lecture au nommé *Mwalibitso*  
de l'ordonnance du *22 févri 1956* du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur  
du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et  
notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) *2 Août 1956*.  
; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à *Masogwe,*  
*cheferie Ruberuka, territoire de Ruhengeri.*

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an  
que dessus.

Le Comparant:

Le Gardien de la prison de *Ruhengeri*,  
*C. EURVERS*

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article  
37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord.  
76/J du 15-10-31)